



**Licence
Humanités
Parcours "culture & médias"
Troisième année**

GUIDE DES ETUDES

Année universitaire 2025-2026

1. Objectifs et recrutement

La Licence Sciences Humaines et Sociales, mention Humanités, parcours Culture & Médias, a pour objectif de **doter les étudiant·es d'une solide culture générale et de les préparer aux métiers de la culture et des médias**. Les étudiant·es animé·es par une **curiosité intellectuelle**, une **ouverture culturelle** et de **bonnes capacités rédactionnelles** y trouveront un terrain d'épanouissement favorable à leur réussite.

Elle s'adresse en priorité aux titulaires d'un baccalauréat général (L, ES, S), mais reste ouverte à tou·tes les bachelier·es : les titulaires de baccalauréats technologiques ou professionnels peuvent intégrer la formation. Le parcours antérieur des étudiants issus des filières technologiques et professionnelles étant parfois moins centré sur la culture générale et l'expression écrite, un engagement personnel soutenu leur permettra de **progresser rapidement et de développer les compétences attendues pour réussir**.

Les étudiant·es déjà titulaires d'un diplôme universitaire (BTS, DUT, DEUG, Licence, etc.) peuvent demander une Validation d'Études (VE) afin d'intégrer la formation à un niveau adapté. Cette procédure, soumise à la commission de validation d'études, s'effectue par le dépôt d'un dossier auprès des services de scolarité de l'Université ou du secrétariat Info-Com qui pourront donner toutes les informations pratiques nécessaires (constitution du dossier, dates de retrait et de dépôt des documents, ...).

L'ULCO offre des aides à la réussite : tests de positionnement, accès gratuit au Projet Voltaire, ... Un accompagnement et / ou un tutorat peu(ven)t être proposé(s) aux étudiant·es en exprimant le besoin.

2. Un enrichissement culturel continu

La réussite en licence Sciences Humaines et Sociales mention Humanités, parcours Culture & Médias repose autant sur les **enseignements reçus** que sur une **démarche personnelle de consolidation des connaissances et d'ouverture culturelle**. Les étudiant·es sont ainsi encouragé·es à :

- fréquenter régulièrement des lieux culturels tels que le cinéma, le théâtre, les salles de concert, les musées ou les bibliothèques ;
- participer aux ateliers artistiques proposés par l'Université et ses partenaires locaux ;
- lire la presse quotidienne (*Le Monde, Libération, Le Figaro,...*), hebdomadaire (*Le Nouvel Obs, Le Point,...*) et spécialisée (*Télérama, Art Press, La Scène, etc.*), tous ces titres étant accessibles à la Bibliothèque Universitaire Littoral Côte d'Opale (BULCO) qui propose aussi une page dédiée à la culture et aux médias sur son site Web (<https://www.bulco.univ-littoral.fr/culture-et-medias/>). Plusieurs titres sont aussi accessibles gratuitement à distance.

Quels que soient leurs goûts personnels – musique, cinéma, littérature ou autres domaines artistiques et culturels –, les étudiant·es sont invité·es à élargir leurs horizons et à explorer diverses formes culturelles. Si aucune expression artistique n'est à écarter, il est particulièrement bénéfique de découvrir le théâtre, la littérature dans sa pluralité, ou encore les différentes formes d'arts visuels. Cette ouverture constitue un atout essentiel pour se préparer aux métiers de la culture et des médias.

3. Les stages professionnels

Un **stage professionnel est obligatoire en troisième année** de Licence, pour une durée minimale de 35 heures (5 jours), en continu ou de manière discontinue. Ce stage ne doit pas empiéter sur le temps de cours. Il peut avoir lieu pendant le week-end, les vacances universitaires ou pendant les jours ou périodes sans cours par exemple. Des stages facultatifs sont également possibles dès la première ou la deuxième année, constituant une expérience enrichissante et valorisable dans le parcours académique et professionnel.

Ces stages doivent être en lien direct avec la formation et le projet professionnel (institutions ou entreprises culturelles, services culturels de collectivités territoriales, etc.) et s'organiser de manière à ne pas perturber la scolarité :

- les **stages continus** se déroulent durant les vacances universitaires et ne doivent pas excéder un mois ;
- les **stages discontinus** (par exemple quelques heures hebdomadaires auprès d'une compagnie artistique ou dans une institution culturelle) se déroulent en dehors de l'emploi du temps et ne dépassent pas une demi-journée par semaine sur l'année universitaire.

L'évaluation repose sur un rapport rédigé par l'étudiant·e et encadré par l'enseignant responsable du *Projet Professionnel Personnel (PPP)*. Les stages facultatifs peuvent donner lieu à un bonus de note, tandis que le stage obligatoire de troisième année est intégré à l'évaluation du PPP. **Le fait de ne pas obtenir de note de stage en troisième année conduira à considérer l'étudiant·e comme défaillant·e et empêchera la délivrance du diplôme.**

4. Maîtrise de l'expression et orthographe

La qualité de l'expression écrite constitue une compétence fondamentale dans le domaine des Humanités, de la culture et des médias. Lors des évaluations, **les enseignant·es sont invité·es à évaluer avec exigence les qualités d'expression et l'orthographe des étudiant·es dans tous les enseignements délivrés et dans toutes les situations d'évaluation.** Les étudiant·es sont donc encouragé·es à perfectionner en permanence leur maîtrise de la langue française. Le Projet Voltaire est un outil mis à leur disposition par l'ULCO pour les accompagner dans cette progression. Les étudiant·es disposent ainsi de tous les moyens nécessaires pour améliorer, si nécessaire, leur maîtrise de l'expression écrite et orale et assurer leur réussite.

5. Poursuites d'études et insertion professionnelle

À l'ULCO, le **Master Culture, Création Artistique et Développement du Territoire** représente la suite logique de la Licence Sciences Humaines et Sociales, mention Humanités, parcours Culture & Médias. Cette formation est accessible sur sélection (dossier et entretien). **D'autres débouchés sont envisageables** et des actions pour définir le projet professionnel ou de poursuite d'études des étudiant·es sont menées.

Assimiler les connaissances délivrées dans le cadre des enseignements, développer une **expression claire et rigoureuse**, entretenir une **curiosité culturelle** constante et multiplier les **expériences de terrain** (stages, ateliers, projets, ...) sont autant de **leviers qui ouvrent la voie à une insertion réussie dans les métiers de la culture et des médias.**

6. Engagement citoyen et vie universitaire

L'Université est particulièrement attentive à **la lutte contre toutes les formes de discriminations, de harcèlement et de violences sexuelles et sexistes**. Un dispositif de signalement et d'accompagnement est mis en place, accessible par l'adresse électronique stop.discrimination@univ-littoral.fr.

En cas de besoin, vous pouvez rencontrer l'un.e des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e, agent.e) sur chaque pôle de l'ULCO.

Toutes les infos et les coordonnées sont disponibles sur la page Web <https://egalite.univ-littoral.fr/>.

Philippe Ethuin

Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication
Responsable de la licence Sciences Humaines et Sociales,
Mention Humanités, parcours Culture & Médias.

INFORMATIONS PRATIQUES

LICENCE HUMANITES

* **Le Secrétariat Humanités** se situe dans le bureau 2416, au 2^{ème} étage de la Citadelle. Il est assuré par Madame Lydie DESMIS : Tél. : 03.28.23.70.30 - Mail : lydie.desmis@univ-littoral.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Mardi en télétravail	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Mercredi	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Jeudi	8 h 30 – 12 h 30	13 h 30 – 16 h 00
Fermé le vendredi		

* **Les vitrines d'informations** se situent au 2^e étage dans le couloir (après le secrétariat) sur la droite. Sont affichés, par année d'études, les listes de groupes et toutes autres informations à destination des étudiants. *A consulter très régulièrement.*

* **Informations aux étudiants** : L'Université du Littoral Côte d'Opale propose un site sur lequel les étudiants pourront trouver des informations diverses (ex : emplois du temps, inscriptions/Bourses et aides/insertion professionnelle/orientation...) : <http://portail.univ-littoral.fr>

* **Calendrier universitaire 2025/2026**

Rentrée universitaire : lundi 8 septembre 2025

Semestre 1 : du 8 septembre 2024 au 10 janvier 2026

Vacances de Toussaint : du samedi 25 octobre 2025 après les cours au lundi 3 novembre 2025 au matin.

Vacances de Noël : du samedi 20 décembre 2025 après les cours au lundi 5 janvier 2026 au matin

Examens du Semestre 1 : à partir du 15 décembre 2025 (date susceptible d'être modifiée)

Semestre 2 : du 12 janvier 2026 au 30 juin 2026

Vacances d'hiver : du samedi 21 février 2026 après les cours au lundi 2 mars 2026 au matin

Vacances de Pâques : du samedi 11 avril 2026 après les cours au lundi 27 avril 2026 au matin

Examens du Semestre 2 : à partir du 11 mai 2026 (date susceptible d'être modifiée)

Examens de Session 2 : à partir du 15 juin 2026 (date susceptible d'être modifiée)

Organisation des enseignements de la licence Humanités, 3^e année, 5^e semestre

Unité d'enseignement	Matière		Ects/Coef	Enseignant	Vol.	Modalités d'évaluation
UE13 – Enseignements fondamentaux : Humanités	Histoire de l'art (SAé)		4	Gilles Lévêque	24	Examen final
	Littérature XXe siècle		3	Caecilia Ternisien	24	Examen final
	Philosophie de l'art		3	Gilles Lévêque	24	Examen final
UE14 – Disciplines d'ouverture : Arts et société	Cours obligatoires	Histoire des institutions IIIe-Ve République	3	Frédéric Davansant	24	Examen final
		Le journalisme à l'ère numérique	3	Philippe Ethuin	24	Examen final
	Options (deux sur trois)	Cinéma et société	2	Jérôme Fiévet	24	Examen final
		Géographie du tourisme culturel	2	Léopold Lucas	24	Examen final
		Labo Art/Media	2	FRAC	24	Examen final
UE15 – Méthodologie : langues et NTIC	LV2	Espagnol	3	Sabine Flahaut	24	Contrôle continu
		Autres langues		CRL		Examen final
	Formation à la pratique de l'entretien		2	Caecilia Ternisien	24	Entretiens
	Informatique (modélisation 3 D)		2	Jocelyn Druel	20	Contrôle continu
Unité LANSAD	Anglais		3	Pierre Poisson / P. Renard	24	CC et examen final

Organisation des enseignements de la licence Humanités, 3^e année, 6^e semestre

Unité d'enseignement	Matière		Ects/ Coef	Enseignant	Vol.	Modalités d'évaluation
UE16 – Enseignements fondamentaux : Humanités	Philosophie générale		4	Margaux Bourel	24	Examen final
	Histoire XX ^e		3		24	Examen final
	Anthropologie des cultures contemporaines		3	Edouard DAGRON	24	Examen final
UE17 – Disciplines complémentaires : culture, arts, médias	Cours obligatoires	Théorie de la culture	3	Gilles Lévêque	24	Examen final
		Théorie des médias	3	Virginie Wojtkowski	24	Examen final
	Options (deux sur trois)	Théâtre et société	2	Matthieu Douret	24	Examen final
		Musiques actuelles	2	Bertrand Dupouy	24	CC et examen final
		Institutions du cinéma	2	Thierry Cormier	24	Examen final
UE18 – Méthodologie : langues et NTIC	LV2	Espagnol	3	Sabine Flahaut	24	Contrôle continu
		Autres langues		CRL		Contrôle continu
	Informatique (SAé) - conception sites web		2	Jocelyn Druel	20	Contrôle continu
	PPP (stage)		2	Caecilia Ternisien	5	Examen final
Unité LANSAD	Anglais		3	Pierre Poisson / P. Renard	25	CC et examen final

**LICENCE HUMANITES
PARCOURS CULTURE ET MEDIAS -
3e ANNEE**

SEMESTRE 5	Page
Unité U13 : Enseignements fondamentaux : Humanités	
Histoire de l'art (Saé)	10
Littérature XXe siècle	11
Philosophie de l'art	12
Unité U14 : Discipline d'ouverture : Arts et société	
Cours obligatoires	
Histoire des Institutions de la 3e à la 5e république	13
Le journalisme à l'ère numérique	14
Options (deux sur trois)	
Cinéma et société	15
Géographie du tourisme culturel	16
Labo Art/média	17
Unité U15 : Méthodologie : Langues et NTIC	
LV2 Espagnol	18
Formation à la pratique de l'entretien	19
Informatique (modélisation 3D)	20
Unité LANSAD : Anglais	22
SEMESTRE 6	
Unité U16 : Enseignements fondamentaux : Humanités	
Philosophie générale	24
Histoire XXe siècle	25
Anthropologie des cultures contemporaines	26
Unité U17 : Disciplines complémentaires : Culture, arts et médias	
Cours obligatoires	
Théorie de la culture	27
Théorie des médias	28
Options (deux sur trois)	
Théâtre et société	29
Musiques actuelles	30
Institutions du cinéma	31
Unité U18 : Méthodologie : Langues et NTIC	
LV2 Espagnol	18
Informatique (Saé - conception sites web)	20
PPP - Stage	32
Unité LANSAD : Anglais	22
Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)	33

Licence
Humanités
Parcours culture & médias

3e année

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2025-2026

Matière : HISTOIRE DE L'ART (SAé)

Enseignant : Gilles LEVEQUE
Semestre : 5
Unité : U13 – Enseignements fondamentaux : Humanités
Crédits ECTS : 4

Programme et objectifs :

L'art en question (1940-1975)

Le cours porte sur l'histoire de l'art occidental entre 1940 et 1975 (de l'expressionnisme abstrait et de l'art informel à la fin des avant-gardes), période caractérisée par la destruction systématique de la conception de l'art telle qu'elle était encore reçue à la veille de la seconde guerre mondiale. Le cours présentera les différentes étapes et les différentes modalités de cette destruction, et tentera d'expliquer pourquoi l'art occidental s'est engagé dans une telle démarche.

SAé :

Vous aurez, en petits groupes, à élaborer un catalogue d'exposition sur un courant étudié en cours. Les modalités de cette production et de son évaluation seront présentées en cours.

Bibliographie :

- J.-L. Daval (éd.), *L'art en Europe, Les années décisives, 1945-1953*, Genève, Skira, 1987.
C. Garraud, *L'idée de nature dans l'art contemporain*, Paris, Flammarion, 1994. [BULCO]
T. Godfrey, *L'art conceptuel*, Paris, Phaidon, 2003. [BULCO]
A. Labelle-Rojoux, *L'acte pour l'art*, Paris, Editeurs Evidant, 1988.
M. Livingstone, *Pop art*, Paris, Hazan, 2000.
C. Millet, *L'art contemporain en France*, Paris, Flammarion, 1995. [BULCO]
G. Mollet-Viéville, *Art minimal & conceptuel*, Genève, Skira, 1995.
I. Sandler, *Le triomphe de l'art américain*, 3 vol., Paris, Editions Carré, 1990-1991. [BULCO]

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non

type d'épreuve : production d'un catalogue d'exposition avec soutenance + évaluation des connaissances par questions à réponse ouverte courte

durée : soutenance : 20 mn, examen écrit : 1h30

documents autorisés : non

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2025-2026

Matière :	HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE (XX^e siècle)
------------------	---

Enseignant : *Cécilia TERNISIEN*
Semestre : 5
Unité : U13 – Enseignements fondamentaux : Humanités
Crédits ECTS : 3

Programme et objectifs :

Ce cours sur la littérature des XX^e et XXI^e siècles traitera de quelques problématiques : quels sont les objectifs de la littérature après la Shoah ? Quelles sont les formes de la littérature des XX^e et XXI^e siècles ? La littérature peut-elle encore exister dans l'ère de la vidéo et du numérique ? La littérature peut-elle aider à se définir ? etc. Pour traiter ces questions, le cours sera articulé autour de thématiques tels que le roman policier, la littérature jeunesse, l'écriture féminine, l'autofiction, la *fantasy*, la littérature sur les Guerres mondiales, la littérature d'enquête, etc.

Bibliographie indicative :

Histoire de la littérature récente, t. 1 et 2, Olivier Cadiot, Gallimard, coll. « Folio », t.1, et t. 2, éd. POL.

Réparer le monde. La Littérature française face au XXI^e siècle, Alexandre Gefen, éd. Corti, coll. « Les Essais ».

Fins de la littérature. Esthétique de la fin (dir. L. Demanze et D. Viart), t. 1 et 2, éd. Armand Colin, coll. « Recherches ».

Fins de la littérature. Historicité de la littérature contemporaine (dir. L. Demanze et D. Viart), éd. Armand Colin, coll. « Recherches ».

D'autres titres seront présentés en cours.

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : oui

Type d'épreuve : Questions de cours et de réflexion (les qualités orthographiques seront évaluées), et exposé en groupe.

Durée : 1h30

Documents autorisés : Ni matériel informatique ni livre (sauf dérogation).

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2025-2026

Matière : PHILOSOPHIE DE L'ART

Enseignant : Gilles LEVEQUE
Semestre : 5
Unité : U13 – Enseignements fondamentaux : Humanités
Crédits ECTS : 3

Programme et objectifs :

Intitulé du cours : **Qu'est-ce qu'une œuvre d'art ?**

N'importe quoi, aujourd'hui, peut être élevé au statut d'œuvre d'art (des actions, des concepts, des déchets, des objets ordinaires...), si bien qu'on ne dispose plus de critères permettant de distinguer une œuvre d'art de n'importe quel objet – l'art semble devenu n'importe quoi. Il s'agira donc de savoir si l'œuvre d'art n'obéit plus en effet à aucun critère, ou si au contraire elle doit répondre de certaines conditions pour pouvoir en effet fonctionner comme œuvre d'art.

Bibliographie :

A. Danto, *La transfiguration du banal* (1981), Paris, Seuil, 1989.

Th. de Duve, *Au nom de l'art*, Paris, Les éditions de minuit, 1989.

G. Genette, *L'œuvre de l'art*, T. 2 (*La relation esthétique*), Paris, Seuil, 1997.

G. Genette (éd.), *Esthétique et poétique*, Paris, Seuil, 1992.

D. Lories (éd.), *Philosophie analytique et esthétique*, Paris, Klincksieck, 2004, 3^e partie (« L'ontologie de l'œuvre d'art »).

R. Pouivet, *L'ontologie de l'œuvre d'art*, Paris, Vrin, 1999.

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
type d'épreuve : examen écrit
durée : 2h
documents autorisés : non

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2025-2026

Matière :	HISTOIRE DES INSTITUTIONS III^e-V^e RÉPUBLIQUE
------------------	---

Enseignant : *Frédéric DAVANSANT*
Semestre : 5
Unité : U14 – Disciplines d'ouverture : Arts et société
Crédits ECTS : 3

Programme et objectifs :

L'histoire des institutions françaises est marquée, depuis 1870, par des bouleversements politiques, sociaux et économiques majeurs. Avec l'écroulement du Second Empire de Napoléon III, emporté par la défaite de Sedan, la France renoue durablement avec la République qu'elle avait fondée en 1792. En étudiant les conditions dans lesquelles sont apparus les quatre régimes successifs de cette période (Troisième République, régime de Vichy, Quatrième République et Cinquième République) et en rappelant les phénomènes qui ont provoqué leur évolution, ce cours a pour ambition de donner aux étudiants une bonne connaissance de l'histoire politique, institutionnelle et constitutionnelle. Cette culture historique et juridique paraît aujourd'hui indispensable pour comprendre les enjeux de nos sociétés contemporaines.

Bibliographie:

Frédéric BLUCHE, *Manuel d'Histoire politique de la France contemporaine*, Paris, PUF, « Droit fondamental », 3^{ème} éd., 2008.

Julien BOUDON, *Manuel de droit constitutionnel*, Paris, PUF, coll. "Droit fondamental", tome II (La Ve République), 2022.

Guy CARCASSONNE et Marc Guillaume, *La Constitution*, Paris, Le Seuil, coll. Points Essais, 16^{ème} éd., 2022.

Marcel MORABITO, *Histoire constitutionnelle de la France de 1789 à nos jours*, Paris, LGDJ, « Domat droit public », 13^{ème} édition, 2014.

Michel VERPEAUX, Pierre BODINEAU, *Histoire constitutionnelle de la France*, Coll. « Que sais-je ? », Paris, PUF, 2020.

Contrôle des connaissances

Contrôle continu : aucun

Examen final : Contrôle des connaissances

Type d'épreuve : Examen d'une heure, 5 questions de cours

Documents autorisés : aucun

LICENCE HUMANITÉS
3^e année – guide des études 2025-2026

Matière : LE JOURNALISME A L'ERE NUMERIQUE

Enseignant : *Philippe ETHUIN*
Semestre : **5**
Unité : **U14 – Disciplines d'ouverture : Arts et société**
Crédits ects : **3**

Programme et objectifs :

La mutation des supports médiatiques, avec le déclin de la presse papier et la montée en puissance du Web, a bouleversé les logiques traditionnelles de production et de diffusion de l'information. Le développement des réseaux sociaux numériques et la plateformesation a conduit à une restructuration du champ médiatique, redéfinissant les frontières entre information, opinion et divertissement, y compris pour les médias traditionnels. Cette recomposition questionne non seulement les pratiques professionnelles, mais aussi les usages et les attentes des publics. Les formats et les supports journalistiques s'étant diversifiés, les journalistes doivent désormais maîtriser des outils narratifs et technologiques variés, tout en restant garants de la fiabilité de l'information. De nouvelles pratiques journalistiques sont apparues telles que l'OSINT (Open Source Intelligence), le datajournalisme, l'usage de la vidéo ou encore de l'intelligence artificielle dans la production d'information. Ces méthodes ouvrent des perspectives inédites en matière de transparence, de narration et de vérification, mais soulèvent également des interrogations sur les dérives possibles et les limites techniques de la production journalistique (deepfakes, biais algorithmiques, automatisation de la production de contenu informationnel).

Bibliographie:

Alexis, Lucie (2022), *Le Manuel de journalisme*, Paris, Ellipses. [BULCO]
Antheaume, Lucie (2016), *Le Journalisme numérique*, Paris, Sciences PO. Les Presses. [BULCO]
Assogba, Hervé (2020), *Journalismes spécialisés à l'ère numérique*, Québec, Presses de l'Université Laval.
Balle, Francis (2023), *Les Médias*, Paris, « Que sais-je ? », PUF. [BULCO, disponible en ligne : <https://shs.cairn.info/les-medias--9782715418653?lang=fr>]
Lafon, Benoît (2019), *Médias et médiatisation : analyser les médias imprimés, audiovisuels, numériques*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble. [BULCO]

Contrôle des connaissances

Contrôle continu : non

Examen final : oui

Type d'épreuve : questions de cours et de réflexion

Documents autorisés : aucun

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2025-2026

Matière : CINEMA ET SOCIETE (Option)

Enseignant : Jérôme FIEVET
Semestre : 5
Unité : U14 – Disciplines d'ouverture : Arts et société
Crédits ECTS : 2

Objectifs :

Cinéma et société

Une approche des questions de société traitées par le cinéma, ou comment l'image cinématographique définit une expression engagée entre l'art et la société. Le cours sera orienté plus particulièrement sur le cinéma documentaire et le cinéma engagé, entre connaissance et questionnements pratiques sur des cas d'étude d'institutions de la société et leur expression cinématographique. Nous questionnerons ainsi les enjeux du cinéma entre le spectateur et filmer une réalité issue de la société.

Programme

- I. Cinéma direct et cinéma d'immersion du réel
- II. L'implication de la réalisation, visibilité et invisibilité
- III. L'intime cinématographique dans le documentaire
- IV. Le cinéma documentaire entre réel et fiction
- V. Le cinéma documentaire entre passé et présent
- VI. Les formes de l'engagement dans le cinéma.

Bibliographie :

- **Le documentaire et ses faux semblants**, François Niney, éditions Klincksieck.
- **Le champ aveugle, essais sur le réalisme au cinéma**, Pascal Bonitzer, éditions Petite bibliothèque des cahiers du cinéma
- **Une certaine tendance du cinéma documentaire**, Jean Louis Comolli, éditions Verdier
- **Voir et pouvoir**. Jean Louis Comolli, éditions Verdier
- **Cinéma documentaire. Manière de faire, formes de pensées**. Addoc, Yellow Now - Côté Cinéma.

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : non

Type d'épreuve : écrit (analyse de séquence et questions)

Durée : 2h

Documents autorisés : non

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2025-2026

Matière :	GEOGRAPHIE DU TOURISME CULTUREL (Option)
------------------	---

Enseignant : Léopold LUCAS
Semestre : 5
Unité : U14 – Disciplines d’ouverture : Arts et société
Crédits ECTS : 2

Objectifs et programme :

Cet enseignement a pour objectif d’analyser les liens entre dimensions spatiales et culturelles du tourisme. En partant d’une réflexion critique quant à l’usage de l’expression « tourisme culturel », il s’agit de comprendre de quelles façons la culture est un ressort majeur – dans une perspective historique mais aussi contemporaine – du tourisme. Il s’agit bien d’appréhender tout à la fois comment les pratiques dites « culturelles » sont au cœur des mobilités touristiques mais aussi comment la dimension touristique des lieux se développe autour de la production d’espaces et d’infrastructures à vocation culturelle. Les différentes séances permettront ainsi d’aborder les enjeux relatifs à la pluralité des associations possibles entre tourisme, espaces et culture (patrimoine, musées, festivals, grands événements, parcs de loisirs, cinéma, gastronomie, UNESCO, etc.).

Bibliographie :

Amirou R. (2000) *Imaginaire du tourisme culturel*. Paris : PUF.
Brown G. (2019) *Eventscape: Transforming Place, Space and Experiences*. N.Y.: Routledge.
Cudny W. (2019) *Urban Events, Place Branding and Promotion*. Londres : Routledge.
Dallen T. (2020) *Cultural Heritage and Tourism: an Introduction*. Bristol : Channel View Pub.
Daum T. et Girard E. (2018) *Du voyage rêvé au tourisme de masse*. Paris : CNRS éditions.
Du Cros H. et Bob McKercher B. (2020) *Cultural Tourism*. Routledge (3rd Edition).
Duhamel Ph. (2018) *Géographie du tourisme et des loisirs : dynamiques, acteurs, territoires*. Paris : A. Colin.
Fagnoni E. (dir.) (2017) *Les espaces du tourisme et du loisir*. Paris : A. Colin.
Gravari-Barbas M. et al. (2018) *Atlas mondial du tourisme et des loisirs : Du Grand Tour aux voyages low cost*. Paris : Autrement.
Origet du Cluzeau C. (2015). *Le tourisme culturel : dynamique et prospective d'une passion durable*. Paris : De Boeck.
Paquot Th. (2019) *Le voyage contre le tourisme*. Paris : Etérotopia.
Stock M., Coëffé V. et Violier Ph. (2017) *Les enjeux contemporains du tourisme. Une approche géographique*. Rennes : PUR.

Contrôle des connaissances :

Contrôle continu : présentation orale

LICENCE HUMANITÉS
3^e année – guide des études 2025-2026

Matière : LABO ARTS/MEDIAS (Option)

Enseignant ; divers intervenants au FRAC
Semestre : 5
Unité : U14 – Disciplines d’ouverture : Arts et société
Crédits ects : 2

Programme et objectifs :

Les étudiants, rassemblés en groupes, auront à produire un support média sur un thème donné. Une très large latitude leur est laissée sur le support ainsi que sur le contenu de leur production. Ils seront encadrés par divers intervenants (journalistes, philosophes, artistes, techniciens...).

Objectifs :

En 2024-2025, le Labo Art/Media souhaite problématiser le sujet des communs. À travers ce mot d’autres thèmes apparaissent à savoir les dynamiques sociales, l’action collective, l’alternative à une forme de binarité, les dynamiques hors-sol, le partage, etc.

Le projet permettra aux étudiant·es participant·es d’enrichir leurs compétences, de s’intégrer au maillage professionnel local, de bénéficier d’un accompagnement personnalisé assuré par des professionnels, mais aussi d’assister à des master-classes, rencontres, visites de rédaction et autres ateliers.

Bibliographie:

Pierre Dardot, Christian Laval – *Commun : Essai sur la révolution au XXI^e siècle* (2014)
Benjamin Coriat (dir.) – *Le retour des communs : La crise de l’idéologie propriétaire* (2015)
Bollier, David – *La renaissance des communs : Pour une société de coopération et de partage* (2014)

Media Web et podcasts

Radio parleur <https://radioparleur.net/>
Le Tiers-Lieu <https://letierslieu.com/fr/>
<https://lescommuns.org/>

Contrôle des connaissances

Contrôle continu : non

Examen final : oui

Type d’épreuve : évaluation de la production de chaque groupe (réalisation d’un outil média et/ou artistique)

Documents autorisés : non pertinent

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2025-2026

Matière : LV2 : ESPAGNOL

Enseignant : *Sabine FLAHAUT*
Semestre : 5 et 6
Unité : U15 & U18 – Méthodologie : Langues et NTIC
Crédits ECTS : 2

Programme et objectifs :

- Le travail se fera à base de documents (textes ou vidéos) en langue espagnole, fournis en cours et qui abordent des questions d'actualité.
- L'objectif est de se perfectionner aussi bien à l'oral qu'à l'écrit en s'appuyant sur des exercices variés (mises en situation, argumentaires, courriers, résumés, mini-débats...).
- Maîtriser l'usage des ressources pour apprendre à apprendre en autonomie.

Bibliographie :

- Dictionnaire unilingue espagnol María Moliner ou Santillana
- Dictionnaire bilingue espagnol/français Larousse ou autre
- Grammaire d'usage de l'espagnol contemporain, C. Leroy, P. Gerboin, éd. Hachette
- Grammaire de l'espagnol moderne, Jean-Marc Bedel, PUF
- Espagnol Expression Ecrite, B. Chignac, éd. Bordas
- Vocabulaire thématique de l'espagnol contemporain, M. Delporte et J. Martig, éd. Ellipses
- Le mot et l'idée. Vocabulaire espagnol thématique, niveau 2, E. Freysselinard, Ophrys

Contrôle des connaissances :

Examen final : non

Contrôle continu : 2 CCT + TAG (Travail en autoformation guidée)

Type d'épreuve : Épreuve orale (40%) + Épreuve écrite (40%) + TAG (20%)

Documents autorisés : Aucun

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2025-2026

Matière : FORMATION A LA PRATIQUE DE L'ENTRETIEN

Enseignants : *Cécilia TERNISIEN*
Semestre : 5
Unité : U15 – Méthodologie : langues et NTIC
Crédits ects : 2

Programme et objectifs :

Les étudiants apprendront à se présenter eux-mêmes lors d'un entretien de recrutement et à traiter à l'oral une question en rapport avec leur projet.

Contrôle des connaissances

Examen final : oral
type d'épreuve : entretien devant un enseignant.
durée : de 15 à 20 mn (en fonction du nombre d'étudiants de la promotion)

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2025-2026

Matière : INFORMATIQUE

Enseignant : Jocelyn DRUEL
Semestre : 5 et 6
Unité : U15 & U18 – Méthodologie : Langues et NTIC
Crédits ECTS : 2

Semestre 5 : MODELISATION 3D (20 heures)

Objectifs généraux

Créer des objets et scènes en 3D

Descriptif du contenu

- Création d'objets en 3D
- Création de scènes et de vidéos

Organisation pédagogique

20 h TD

Modalités d'évaluation

Le module sera évalué par un contrôle continu :

- activités surveillées ou réalisées en autonomie :
- * toute activité doit être rendue : en cas d'absence justifiée, se rapprocher de l'enseignant pour les modalités de rattrapage
- * les étudiants dispensés de TD pourront passer toutes les activités surveillées en fin de semestre mais devront rendre les activités non surveillées en même temps que les autres

Session de rattrapage

- épreuve surveillée et/ou activités à réaliser en autonomie avant la session de rattrapage

Semestre 6 : CONCEPTION DE SITES WEB (SAé) (20 heures)

Objectifs généraux

Réaliser un site web à l'aide d'un CMS

Descriptif du contenu

- Wordpress : analyse critique, création de la structure et rédaction en ligne
- Wordpress : création de contenu de qualité (images, vidéos, plugins)
- Wordpress : finalisation du site web pour livraison au client

Organisation pédagogique

20 h TD

Modalités d'évaluation

Le module sera évalué par un contrôle continu :

- activités surveillées ou réalisées en autonomie :
- * toute activité doit être rendue : en cas d'absence justifiée, se rapprocher de l'enseignant pour les modalités de rattrapage
- * les étudiants dispensés de TD pourront passer toutes les activités surveillées en fin de semestre mais devront rendre les activités non surveillées en même temps que les autres

Session de rattrapage

- épreuve surveillée et/ou activités à réaliser en autonomie avant la session de rattrapage

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2025-2026

Matière : ANGLAIS

Enseignant : Pierre POISSON / Patrycja RENARD
Semestre : 5 & 6
Unité : LANSAD
Crédits ECTS : 3

Programme et objectifs :

→ Approfondir:

- les *compétences générales* (savoirs, savoir-faire, savoir-être, savoir-apprendre).
- les *compétences communicatives langagières* (linguistiques, sociolinguistiques et pragmatiques) dans la langue anglaise et la culture du monde anglophone en travaillant sur des *activités langagières de réception* (orale et/ou écrite), de *production* (orale et/ou écrite) et d'*interaction* (orale et/ou écrite) dans une *perspective actionnelle*.

L'acquisition de ces compétences permettra à l'étudiant de préparer le certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES).

→ ORGANISATION DU COURS :

Approche de la langue anglaise : recrutement ; se présenter et convaincre, débattre ; échanges sociaux ordinaires (activités culturelles, relations aux médias, vocabulaire de la presse etc.

+ 10 h minimum de travail en autoformation guidée (TAG)

Thématiques au programme :

traitement de l'information, mass médias / lieux culturels locaux, théâtre, arts de la rue

Contrôle des connaissances

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Licence

L1-L2-L3 S5

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle**.

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle**.

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10h de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en 2 périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle**.

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Licence est le **niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**. En Master, le niveau minimum requis est le **niveau B2+** du CECRL.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en L1-L2-L3S5

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 <i>Épreuve de substitution</i>	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (40%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (40%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (20%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

Intégration du CLES en L3 – semestre 6

En plus des évaluations du semestre en langues, le semestre 6 de L3 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la Commission LANSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement à la L3S6 sera prise en compte par la Commission LANSAD.

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du Président du jury CLES.

Déroulement des sessions 1 et 2 en L3S6

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 <i>Épreuve de substitution</i>	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (20%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (20%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (10%)
CLES	Session unique		<i>Orientation vers les épreuves de substitution, sans possibilité d'obtenir la certification</i>	<i>Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité d'obtenir la certification</i>	CLES (50%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

Tableau de conversion des compétences évaluées au sein d'une même session CLES en notes pour les étudiants de L3S6 (1 compétence B2 = 5 points / 1 compétence B1 = 4 points)**

COMPÉTENCES VALIDÉES	0 compétence B1	1 compétence B1	2 compétences B1	3 compétences B1	4 compétences B1
0 compétence B2	0	4	8	12	16
1 compétence B2	5	9	13	17	
2 compétences B2	10	14	18		
3 compétences B2	15	19			
4 compétences B2	20				

** Attention, le CLES B2 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B2 sont validées au moment de leur évaluation ; le CLES B1 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B1 (ou B2) sont validées au moment de leur évaluation.

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2025-2026

Matière :

PHILOSOPHIE GENERALE

Enseignant : Margaux BOUREL
Semestre : 6
Unité : U16 : Enseignements fondamentaux : Humanités
Crédits ECTS : 4

Programme et objectifs :

Identité personnelle et problème corps-esprit

Ce cours explore l'une des questions les plus fondamentales de la philosophie : qu'est-ce qui fait de moi la personne que je suis ? À travers l'étude de l'identité personnelle, nous examinerons les critères qui permettent de définir la continuité du "moi" dans le temps, ainsi que les rapports complexes entre conscience, corps et esprit.

Le parcours s'articule autour de trois axes principaux. Nous étudierons d'abord les théories classiques de l'identité personnelle, des conceptions substantialistes (âme, esprit) aux approches empiristes (mémoire, continuité psychologique). Nous analyserons ensuite le problème corps-esprit et ses implications pour la compréhension du sujet : dualisme cartésien, matérialisme, fonctionnalisme et théories contemporaines de l'esprit. Enfin, nous examinerons les défis contemporains posés par les neurosciences, l'intelligence artificielle et les cas limites (troubles dissociatifs, transplantation hypothétique, etc.).

Ce cours vise à développer une réflexion critique sur les fondements de notre expérience subjective et sur les enjeux éthiques et métaphysiques de la notion de personne. Les étudiants acquerront une maîtrise des débats classiques et contemporains, tout en développant leur capacité d'analyse conceptuelle face aux questions d'actualité touchant à l'identité et à la conscience.

Bibliographie :

Descartes, R., *Méditations métaphysiques*, Méditations II et VI
Hume, D., *Traité de la nature humaine*, Livre I, 4^e partie, section 6 "De l'identité personnelle"
Locke, J., *Essai sur l'entendement humain*, Livre II, chap. 27 "De l'identité et de la diversité"
Merleau-Ponty, M., *Phénoménologie de la perception*, Gallimard, 1945
Nagel, T., "What Is It Like to Be a Bat?", *The Philosophical Review*, 1974
Nozick, R., *Philosophical Explanations*, Harvard University Press, 1981, chap. 1
Parfit, D., *Reasons and Persons*, Oxford University Press, 1984, Partie III
Ricœur, P., *Soi-même comme un autre*, Seuil, 1990
Williams, B., "The Self and the Future", *Philosophical Review*, 1970

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non

type d'épreuve : examen terminal écrit

durée : 2 h 00

documents autorisés : aucun

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2025-2026

Matière : HISTOIRE (XX^e siècle)

**Enseignant :
Semestre : 5
Unité : U16 : Enseignements fondamentaux : Humanités
Crédits ECTS : 3**

Programme et objectifs :

Bibliographie:

Contrôle des connaissances

Contrôle continu :

Examen final :

Type d'épreuve :

Documents autorisés :

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2025-2026

Matière :	ANTHROPOLOGIE DES CULTURES CONTEMPORAINES
------------------	--

Enseignant : *Edouard DAGRON*
Semestre : 6
Unité : U16 – Enseignements fondamentaux : Humanités
Crédits ects : 3

Programme et objectifs :

Thème 1 : Qu'est que l'anthropologie ?

Anthropologie, ethnologie et ethnographie : définitions et méthodes
L'interdit de l'inceste, une question d'anthropologie.

Thème 2 : L'espèce humaine.

Darwinisme et phylogénèse de l'Homme.
Homo Sapiens, une espèce entre nature et culture ?

Thème 3 : La culture.

La culture, spécificité humaine ?
Cultures humaines, cultures animales.

Thème 4 : Normes et déviance(s) dans les sociétés contemporaines.
Normes formelles et informelles ; déviance.

Thème 5 : Sub-culture dans le monde contemporain.

Sub-culture et contre-culture.
La culture hippie ; les *raves* et *free parties*.

Thème 7 : Défini en fonction du déroulement du cours.

Bibliographie:

François Laplantine, 1995, *L'anthropologie*, Petite bibliothèque Payot.

Patrick Tort, 2017, *L'effet Darwin : sélection naturelle et naissance de la civilisation*, Paris, Point Seuil.

Dominique Guillo, 2007, *Qu'est-ce que l'évolution ? Le vivant selon Darwin et le néo-darwinisme*, Paris, Ellipses.

Frans de Waal, 2011, *Le singe en nous*, Paris, Poche Pluriel.

Contrôle des connaissances

Contrôle continu : non

Type d'épreuve : devoir sur table

Durée : 2h

Documents autorisés : aucun

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2025-2026

Matière :	THEORIE DE LA CULTURE
------------------	------------------------------

Enseignant : Gilles LEVEQUE
Semestre : 6
Unité : U16 – Enseignements fondamentaux : Humanités
Crédits ECTS : 3

Programme et objectifs :

Ce cours est une réflexion théorique sur la notion de « culture ». Il s'attachera dans un premier temps à démêler et à définir les différents sens du mot (culture classique, culture « cultivée », culture au sens anthropologique, culture populaire, culture de masse), pour venir dans un second temps définir le rôle de chacune de ces cultures dans notre société.

Bibliographie :

ARENDT Hannah, « La crise de la culture », in *La crise de la culture*, Paris, Folio Essai, 1989, p. 253-288.
BERA Matthieu et LAMY Yvon, *Sociologie de la culture*, Paris, Armand Colin, 2003.
DE CERTEAU Michel, *L'invention du quotidien, 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990.
MAIGRET Éric et MACE Éric, *Penser les médiacultures*, Paris, Armand Colin, 2005.
MORIN Edgar, *L'esprit du temps*, Paris, Le Livre de Poche, 1983.

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : non
type d'épreuve : Dissertation
durée : 2h
documents autorisés : aucun

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2025-2026

Matière : THEORIE DES MEDIAS

Enseignant : *Virginie WOJTKOWSKI*
Semestre : 6
Unité : U17 – Disciplines complémentaires : Culture, arts, médias
Crédits ECTS : 3

Programme et objectifs :

Ce cours propose une réflexion approfondie sur l'univers des médias et une première approche du journalisme. Il vise à familiariser les participants avec l'environnement médiatique ainsi qu'avec les processus de création journalistique. La formation débute par l'étude des principes fondamentaux qui structurent les médias, qu'il s'agisse de la définition de la ligne éditoriale, de l'angle ou de l'examen des pratiques des publics. L'objectif sera également d'apprendre à identifier et à analyser différentes sources d'information, tout en s'interrogeant sur la manière dont celle-ci est élaborée et relayée. La seconde partie du module met l'accent sur la mise en pratique du journalisme : à travers la réalisation d'un projet collectif, le groupe s'initie à l'écriture journalistique et aux techniques d'une rédaction. En s'impliquant dans la production, chacun devient acteur de son apprentissage de la sphère médiatique.

Bibliographie :

BRISTIELLE Antoine, Qui fait l'opinion ? Crises démocratiques et nouveaux médias, Fayard, 2024.
Collectif, Devenir journaliste : le métier vu du terrain, Éditions La Presse, 2025.
FROISSART Pascal. L'invention du fact-checking. Paris : Presses Universitaires de France (PUF), 2024.
LEVENEUR MARTEL Laurence, Mythes et réalités de la télévision sociale : chaînes de télévision et réseaux sociaux, Éditions INA, 2024.
VANDERPOOTEN Gilles, Imaginer le monde de demain, le rôle positif des médias, Actes Sud, Domaine du possible.

Contrôle des connaissances :

contrôle continu :
type d'épreuve :
durée :
documents autorisés :

LICENCE HUMANITÉS
3^e année – guide des études 2025-2026

Matière : THEATRE ET SOCIETE (Option)

Enseignant : Matthieu DOURET
Semestre : 6
Unité : U17 – Disciplines complémentaires : Culture, arts, médias
Crédits ects ; 2

Programme et objectifs :

Ce cours a pour objectif de mettre en évidence les grandes théories du théâtre du XVI^e au XX^e siècle en lien avec la société.

Nous étudierons principalement des extraits des pièces de William Shakespeare, Pierre Corneille, Denis Diderot, Louis-Sébastien Mercier, Victor Hugo, Antonin Artaud, Bertolt Brecht, Albert Camus ou Bernard-Marie Koltès, ainsi que d'autres issus des écrits de spécialistes comme Florence Naugrette et Anne Ubersfeld... La liste est cependant loin d'être exhaustive.

Bibliographie :

Marie-Claude Hubert, *Les Grandes Théories du théâtre*, Armand Colin

Contrôle des connaissances :

contrôle continu : deux interrogations de contrôle des connaissances sous forme d'un questionnaire.

type d'épreuve : un texte théâtral accompagné d'une question d'interprétation.

durée : 3H

documents autorisés : aucun

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2025-2026

Matière : MUSIQUES ACTUELLES (Option)

Enseignant : Bertrand DUPOUY
Semestre : 6
Unité : U17 – Disciplines complémentaires : Culture, arts, médias
Crédits ECTS : 2

Programme et objectifs :

- **Musique et technologie :** Appréhender les évolutions du langage musical en fonction des avancées technologiques, de l'invention du phonographe à nos jours. Tout en les replaçant dans le contexte de leur émergence, savoir établir des passerelles entre différentes esthétiques musicales.
Durée : 9h
- **Musiques du monde :** Appréhender un certain nombre de musiques populaires (rurales ou urbaines) issues des continents suivants : Afrique, Amérique latine, Asie. Etablir des parallèles entre celles-ci, en fonction de différents paramètres (organologie, techniques vocales, conceptions rythmiques...)
Durée : 11h

Bibliographie:

Modulations, une histoire de la musique électronique, ouvrage collectif dirigé Petre Shapiro et Capirinha Productions (éditions Allia)
Ocean of sound, ambient music, mondes imaginaires et voix de l'éther, par David Toop (éditions Kargo & l'Eclat)
La musique de l'autre, par Laurent Aubert (Georg éditeur)
Musiques du monde, par Eliane Azoulay (éditions Bayard)
Les musiques du monde (guide Totem), sous la direction de François Bensignor (Larousse)
L'art du raga : la musique classique de l'Inde du Nord, par François Auboux (Minerve)
Musica cubana, par Noël Balen (Fayard)
Musiques de Bali et de Java. L'ordre de la fête, par Catherine Basset (Cité de la Musique. Actes Sud)
La musique africaine contemporaine. Sweet Mother, par Wolfgang Bender (L'Harmattan)
Sons d'Afrique, par François Bensignor (Marabout)

Contrôle des connaissances

contrôle continu : non
Examen final : oui
type d'épreuve : écrite
Durée : 3h
documents autorisés : Aucun

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2025-2026

Matière :	INSTITUTIONS DU CINEMA (Option)
------------------	--

Enseignant : *Thierry CORMIER*
Semestre : **5**
Unité : **U14 – Disciplines d’ouverture : Arts et société**
Crédits ECTS : **2**

Programme et objectifs :

Panorama économique et culturel du cinéma.

Production, exploitation, éducation, institution, emploi, enseignement et instrumentalisation : le cinéma vu par les prismes culturels, sociologiques, politiques et économiques.

Bibliographie:

ECONOMIE DU CINEMA (Laurent Creton - éd. Armand Colin, 2014)

Site internet du CNC (Centre national du cinéma et de l’image animée) :
<https://www.cnc.fr>

Contrôle des connaissances

Contrôle continu : non

Examen final : oui

Type d’épreuve : écrite (question de cours et analyse de situation)

Durée : 3h

LICENCE HUMANITES
3^e année – guide des études 2025-2026

Matière : PPP - STAGE

Enseignant : *Cécilia TERNISIEN et un intervenant du CEL*
Semestre : **6**
Unité : **U18 – Méthodologie : Langues et NTIC**
Crédits ECTS : **2**

Objectifs :

- Préparer au stage (inscription du stage dans le projet professionnel, recherche de stage, départ en stage)
- Analyser le retour de stage
- Sensibiliser aux problématiques de l'entreprise selon son cycle de vie

Contenu :

1 Module Stage (6 h)

Thèmes abordés :

- A quoi sert le stage pour le stagiaire et l'entreprise ?
- Inscription du stage dans le projet
- Recherche de stage (sources d'information pour trouver un stage)
- Candidature au stage
- Préparation du départ en stage
- Comportement pendant le stage
- Conseils sur le CV et la lettre de motivation
- Rédaction du mémoire et intégration de la fiche PEC « Bilan – expériences professionnelles – stage »
- Retour de stage (valorisation des compétences acquises)

2 Sensibiliser aux problématiques de l'entreprise selon son stade de développement (démarrage, consolidation, développement, innovation...) et présenter les aspects généraux de l'entrepreneuriat (3h).

- Intervenant : Centre Entrepreneuriat du Littoral

Evaluation :

PPP : Rapport de stage

CEL : QCM inclus dans la séance de 3 heures

Rattrapage CEL en deuxième session : QCM – temps de l'épreuve surveillée : 30 minutes

Réglementation des examens en LICENCE (et LANSAD)
A compter de la rentrée 2021 /2022
Adoption CFVU du 13/04/2021
Adoption CFVU du 29/11/2022 (LCeR)

Préalable :

- Texte de référence : arrêté du 30/07/2018 sur la licence
- Les parcours de licence sont organisés en semestre, en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement.

La définition de **blocs de connaissances et de compétences** vise à valider et attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle.

La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.

1. Inscription et progression

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.
- L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes (**attention : compatibilité avec les blocs de compétences**).
- Progression : les conditions de la progression (L1/L2 et L2/L3) sont définies par chaque département pédagogique.

Ex : * Note supérieure ou égale à 08/20 dans le semestre non acquis

* UE fondamentales acquises ou pas

A défaut d'indications, le principe suivant sera appliqué : un semestre acquis pour progresser. Aucune inscription n'est possible en L3 si un seul semestre est acquis en L1.

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

a) cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

- MCCC ou règlement des études ou règlement des examens

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

- La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.
- Modifications possible si prévu dans MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)
- Publicité : La publicité est suffisante si :
 - *Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants
 - *Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
 - *Le règlement des études est distribué aux étudiants

b) Validation des parcours de formation

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

L'évaluation continue est privilégiée et permet une acquisition (et vérification) progressive tout au long de la formation (arrêté licence) hors régime spécial d'études mentionné par l'art. 12 de l'arrêté du 22/01/2014 modifié fixant le cadre national des formations.

Modalités variées :

- présentiel ou en ligne
- épreuves écrites ou orales
- remise de travaux ou de projets
- mise en situations ou d'observation en milieu professionnel

- Contrôle continu et examen terminal.

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

- **Anonymat** : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

- Capitalisation :

***Au sein d'un parcours de formation, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve).**

L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants.

Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.

*** De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.**

*** Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :**

- les crédits obtenus dans le cas de validation d'année(s) et/ou de semestre(s) entier(s), délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis ;
- les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC faisant partie de semestres non-acquis, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés) ;

- Compensation :

Compensation et obtention du diplôme :

*** La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE).**

Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

Par décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, **un dispositif spécial de compensation** peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et d'obtenir ainsi la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

- * Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**

Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

L'acquisition des UE emportent des crédits européens correspondants.

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits.

- Seconde Chance

L'article 12 de l'arrêté du 30/07/2018 prévoit que les MCCC sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance. Pas de délai entre évaluation initiale et seconde chance.

Plusieurs formes possibles :

- * une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (« rattrapages classiques »)
- * En cas d'évaluation continue intégrale, la seconde chance doit être comprise dans ses modalités de mise en œuvre
- * L'étudiant bénéficie, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, lorsqu'il a des contraintes particulières, notamment s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

SYNTHESE

***Préalable :** la meilleure des notes obtenues en session initiale et seconde chance est conservée.*

	Semestre 1 et Semestre 2		
Evaluation Initiale (session 1)	Epreuve passée		
	OUI	NON (ABI*)	NON (ABJ*)
2^{ème} chance			
Epreuve de Substitution : contraintes reconnues par le jury et rég. Spéciaux	NON	NON	OUI
Evaluation Supplémentaire (session 2 : rattrapage) :	OUI	OUI	OUI

* ABI : Absence Injustifiée – ABJ : Absence Justifiée

- **Session d'examen** : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- **BONUS**

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 ($20 \times 3\% = 0,6$ point) :

Note obtenue en activité Bonus dans l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE / 20	0,0	0,33	0,36	0,39	0,42	0,45	0,48	0,51	0,54	0,57	0,6

Le bonus s'applique dans une UE identifiée par la composante sur chacun des semestres et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Important :

* Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée

* Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

3. Jurys et Résultats

- Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation :

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition des jurys est publique.

Il est recommandé d'organiser un jury unique et donc jury SUPRA si une même formation est dispensée sur deux sites

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

- Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats (respect du délai autant que faire se peut). La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné et AJAC) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

- **Redoublement** : Le redoublement est de droit et sans limite dans les filières non sélectives.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

- **L'assiduité** est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement et d'évaluation.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.

Respect des engagements pris dans le contrat pédagogique de réussite.

En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.

Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).

Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA. L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

- Absence et certificat médical

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

- Incidents pendant les examens

* Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Evaluation initiale (session 1) :

- * un étudiant absent injustifié à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (session 2).
- * un étudiant absent justifié à une épreuve ou matière en session 1 pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2): un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :
 - ➡ Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis
 - ➡ Défaillant : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG :

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG.

Pour obtenir le diplôme de DEUG, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (L1 et L2).

La délivrance de ce diplôme intermédiaire est possible ; l'étudiant devra en faire la demande.

Obtention du diplôme final de licence

Pour obtenir le diplôme de Licence, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des trois années qui le composent (L1, L2 et L3).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence. Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

*** Sportifs de haut niveau (SHN)**

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Epreuves de substitution proposée par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

*** Handicap**

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

*** Statut d'Etudiant Salarié**

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants-salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

* **Les étudiants « empêchés »**

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité

La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.

L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.

L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

* **Autres situations particulières :**

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

7. Examens

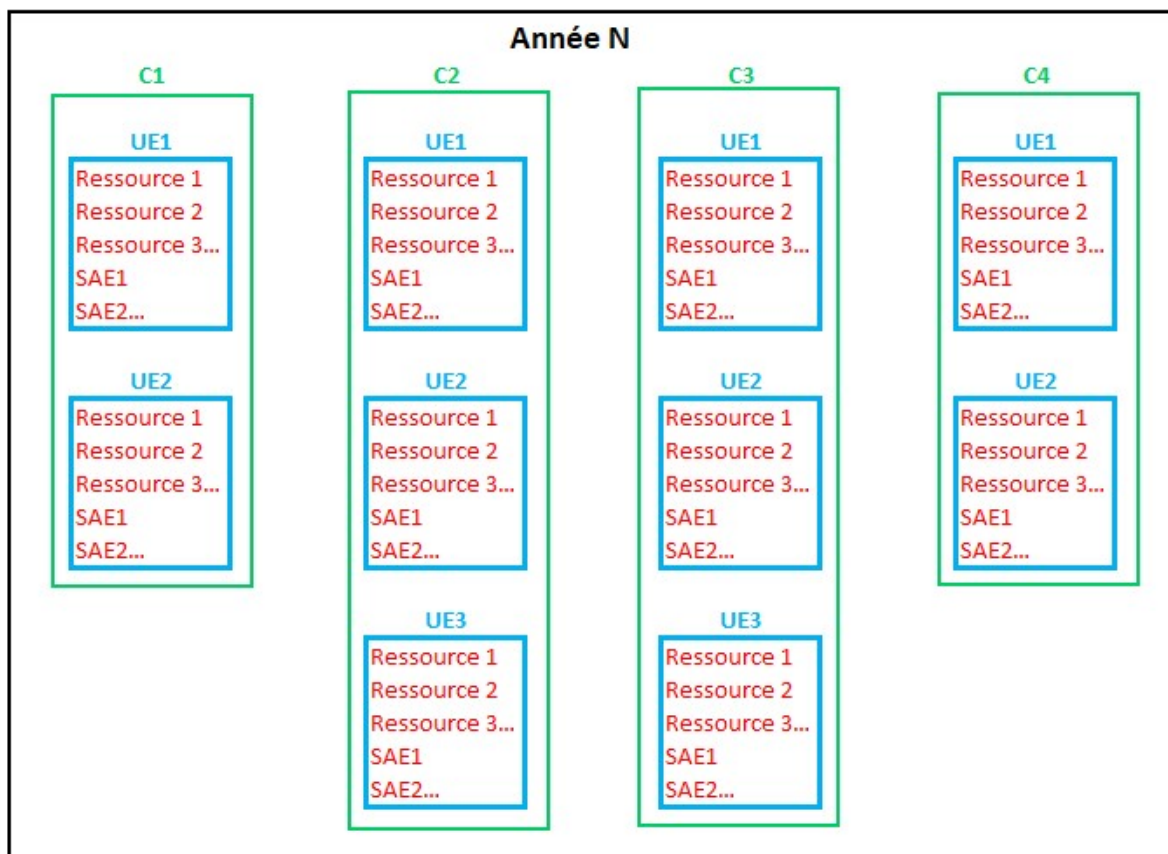
- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences pour les licences LCeR, à compter de la rentrée 2022/2023

Compensation et obtention du diplôme :

Le diplôme s'obtient : soit par acquisition de chaque EC, UE ou compétence constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation suivantes :

Compensation	Des éléments constitutifs au sein d'une Unité d'Enseignement	Les éléments constitutifs (ressources ou SAé) sont validés par compensation au sein d'une UE dès lors que la moyenne de l'UE est supérieure ou égale à 10/20. Cette dernière est obtenue par la moyenne pondérée des EC affectés de leurs ECTS.
	Des unités d'enseignement au sein d'une même compétence	Les unités d'enseignement associées à une même compétence d'une même année sont validées par compensation dès lors que la moyenne de la compétence de l'année est supérieure ou égale à 10/20. Cette dernière est obtenue par la moyenne pondérée des unités d'enseignements affectées de leurs ECTS.
	Des compétences au sein de l'année	Les compétences peuvent être validées par compensation au sein d'une même année dès lors que la moyenne de l'année (obtenue par la moyenne pondérée des compétences affectées de leurs ECTS) est supérieure ou égale à 10/20 et que la note obtenue pour chaque compétence est supérieure ou égale à 8/20.



Capitalisation :

Au sein d'un parcours de formation, **les éléments constitutifs, les unités d'enseignement et les compétences sont définitivement acquis et capitalisés dès lors que l'étudiant les a validés, que ce soit directement (note supérieure ou égale à 10/20), ou par compensation.** La note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser les épreuves afférentes. L'acquisition de l'EC, de l'UE ou de la compétence entraîne l'acquisition des crédits ECTS correspondants.

Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque EC et de chaque UE.

Progression :

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année et des années précédentes.

Dans le cas où l'étudiant ne valide pas l'ensemble de l'année, il pourra, sous conditions, bénéficier du statut d'Ajourné Autorisé à Composer (AJAC). Les conditions pour bénéficier de ce statut sont définies par chaque département pédagogique et précisées dans le guide des études de la formation.

(Ex : Compétences fondamentales acquises ou un minimum de compétences acquises)

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Licence

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^e ou 3^e langues obligatoires ou en option obligatoire.

- **L1-L2-L3S5**

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.**

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à **une note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.**

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.**

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Licence est le **niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**. En Master, le niveau minimum requis est le niveau B2+ du CECRL.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en L1-L2-L3S5

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 <i>Épreuve de substitution</i>	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (40%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (40%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (20%)

** Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.*

- **L3S6**

Intégration du CLES en L3 – semestre 6

En plus des évaluations du semestre en langues, le semestre 6 de L3 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de 50% de la note semestrielle de langue 1. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la Commission LanSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement à la L3S6 sera prise en compte par la Commission LanSAD.

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du Président du jury CLES.

Déroulement des sessions 1 et 2 en L3S6

Compétences évaluées	SESSION 1		SESSION 1 <i>Épreuve de substitution</i>	SESSION 2	NOTES
	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (20%)
Pratique de la Langue écrite					
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (20%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (10%)
CLES	Session unique		<i>Orientation vers les épreuves de substitution, sans possibilité d'obtenir la certification</i>	<i>Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité d'obtenir la certification</i>	CLES (50%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

Tableau de conversion des compétences évaluées au sein d'une même session CLES en notes pour les étudiants de L3S6 (1 compétence B2 = 5 points / 1 compétence B1 = 4 points)**

COMPÉTENCES VALIDÉES	0 compétence B1	1 compétence B1	2 compétences B1	3 compétences B1	4 compétences B1
0 compétence B2	0	4	8	12	16
1 compétence B2	5	9	13	17	
2 compétences B2	10	14	18		
3 compétences B2	15	19			
4 compétences B2	20				

** Attention, le CLES B2 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B2 sont validées au moment de leur évaluation ; le CLES B1 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B1 (ou B2) sont validées au moment de leur évaluation.

Bonus Centre de Langues (LV2-LV3) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à des évaluations sur le même format que celles prévues dans les MCCC LanSAD de Licence (cf. supra), mais n'incluent que 5 heures minimum de travail en autoformation guidé (TAG). Le CLES n'est pas intégré dans les notes finales de L3-S6.

La moyenne des 3 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

Au Centre de Langues, un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LanSAD.

Mise en place d'un congé pour convenance personnelle

Adoption par la CFVU du 24/06/2025

Précisions, rentrée 2026 :

- *Public concerné : tous les étudiants sauf les étudiants relevant de la formation continue (FC) et de l'apprentissage*
- *Délai pour déposer un certificat médical justifiant de l'absence en période de contrôle continu ou d'examen : afin de respecter le délai prévu dans la réglementation des examens adoptée par les conseils pour le contrat d'établissement 2020 (voir ENT), le délai maximum est de 5 jours suivant le contrôle ou l'examen.*

Cette proposition de congés fait initialement suite à une sollicitation des élus étudiants, afin de tenir compte des difficultés des personnes étudiantes souffrant de dysménorrhées sans nécessité d'une adaptation particulière (hors RSE). Dans le cadre des réflexions sur sa mise en place, il est apparu que les étudiants pouvaient également être amenés à s'absenter pour des raisons personnelles nonmédicales. Cela peut aller par exemple du décès d'un proche, à une convocation à la préfecture, etc.

L'Université du Littoral Côte d'Opale a ainsi souhaité faciliter le parcours de ses étudiants en proposant de mettre en place un congé pour convenances personnelles ouvert à tous et toutes.

Il est essentiel de souligner qu'aucun.e étudiant.e n'a d'intérêt à manquer des cours dans l'optique de l'obtention de son diplôme.

10 jours d'absences justifiées par an seraient octroyés sans justificatif médical, à raison de 2 jours consécutifs au maximum. Ce congé entre dans le régime des absences justifiées pour contrôle d'assiduité.

Ces absences pourront être demandées dans le délai maximum de 48 heures qui précède ou qui suit le jour de l'absence à l'aide d'une attestation sur l'honneur.

Selon la fréquence des absences et le motif évoqué dans l'attestation, la validation de cette absence pourra s'accompagner d'une information sur le Service Santé Etudiant pour un éventuel accompagnement dans la prise en charge de troubles de la santé.

En cas d'absence en période de contrôle continu ou d'examen, cette absence ne pourra être considérée comme justifiée que par un certificat médical fourni dans un délai maximum de 5 jours suivant le contrôle ou l'examen.

Un retour sur le dispositif sera réalisé après une année de mise en œuvre afin de juger de son efficacité et de son éventuelle modification le cas échéant.